Important : RIB de comptes bancaires hors Union Européenne :

Si vous avez un compte bancaire situé en dehors de l’Union Européenne, merci de compléter la fiche de paiement international tiers (ci-jointe) par votre établissement bancaire. Cette fiche doit aussi être signée et tamponnée par votre établissement bancaire (A noter qu’iI vous est possible, si vous le souhaitez, d’ouvrir un compte bancaire européen en ligne afin de faciliter le paiement de votre prestation).